

# Description de l'offre : Chargé de cours – formation policière de base du cadre de base (INP) et formations de perfectionnement

---

## Description de la fonction

Charge de cours, à titre accessoire, dans la thématique relative « la législation en matière de protection de la jeunesse ».

**Grade minimum requis pour la fonction** : NIHIL

## Compétences transversales

### Utiliser les ressources et respecter les règles d'utilisation

Utiliser les supports mis à disposition par l'institution tels que syllabi, plate-forme informatique, matériel pédagogique, etc...

### Maintenir à jour ses connaissances dans le domaine policier

### Déontologie

- Respecter les valeurs et la déontologie des services de police
- Respecter le règlement de travail ainsi que le ROI de l'APPH
- Respecter le personnel institutionnel ainsi que les apprenants
- Respecter les limites professionnelles liées à la fonction
- Être conscient de sa fonction d'exemple

### Gestion de l'information et de la communication

- S'assurer de donner une information correcte, complète et actualisée
- Structurer les informations, écouter et reformuler
- Énoncer clairement ses demandes
- Participer activement à la communication tant avec les apprenants qu'avec les responsables de formation et le personnel administratif
- Participer activement et de manière constructive aux réunions, délibérations, évaluations,...

### Gestion du temps

- Respecter les horaires établis
- Planifier le déroulement du programme de formation

## Adaptation

- Capacité à se remettre en question en tenant compte de son évaluation en qualité de chargé de cours.
- S'adapter aux nouvelles réglementations et aux procédures mises en place par l'institution
- être capable de travailler en équipe – en binôme

## Compétences techniques

- Maîtriser les principes de base du droit lié à la jeunesse :
  - Décret de la Communauté Française du 04 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse ;
  - Loi du 08 avril 1965 sur la protection de la jeunesse modifiée par les lois du 15 mai 2006 et du 13 juin 2006 ;
  - Convention relative aux droits de l'enfant adoptée à New-York le 20 novembre 1989 ;
  - Loi du 29 juin 1983 sur l'obligation scolaire ;
  - Ordonnance de la COCOM du 29 avril 2004.

En vue de permettre aux apprenants de :

- Caractériser le phénomène et les faits en matière de protection de la Jeunesse;
  - Situer le décrochage scolaire et les fugues dans le contexte socio-économique et en explique les conséquences ainsi que la philosophie en matière de protection des mœurs ;
  - Expliquer les bases légales en matière de protection de la jeunesse ;
  - Expliquer les compétences des juridictions particulières en matière de protection de la Jeunesse ;
  - Orienter les jeunes et les parents vers des services spécialisés ;
  - Différencier, sur la base de faits, les éléments constitutifs des infractions commises contre ou par des mineurs et commente les circonstances de nature à modifier l'application de la loi ;
  - Décrire les points auxquels prêter attention lors du premier accueil du mineur ;
  - Renvoyer et faire appel au réseau d'accueil et audition de mineurs ;
  - Acter une audition d'un mineur et rédiger un PV en cette matière lors d'un exercice intégré.
- 
- Avoir une connaissance suffisante des structures et du fonctionnement de la formation policière
  - Avoir un sens pédagogique ou accepter de suivre une formation "chargé de cours/formateur"
  - Avoir une communication claire et précise
  - Concevoir ou adapter des supports de formation ou des activités d'animation
  - Transmettre des consignes simples et complexes

## Prérequis :

Disposer d'un diplôme démontrant la compétence dans le domaine visé dans le présent et exercer une fonction qui permet dans laquelle ce domaine est régulièrement exploité.

Pour toute question, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante :  
juliane.flamecourt @hainaut.be

**Lieu de travail** : Jurbise (déplacements possibles)

**Régime de travail** : fonction accessoire soumise à un horaire fixé en fonction des plannings de cours à dispenser et du nombre de participants - rémunération à la vacation

**Dépôt des candidatures**

**Mode** : Uniquement via le lien suivant <http://ipfh.hainaut.be/apph/appelacandidatures>

**Ouverture de l'offre** : 03.01.2018

**Date limite** : validité de l'offre + 1mois